



COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 20 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt mai à quatorze heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du treize mai deux mille vingt-deux, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 13</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 16 Exprimées par pouvoirs : 14 Total (mini 19) : 30</p> <p>Quorum atteint</p>
--

Délégué.es présents.es

**1 représentant du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 2 voix)**

Pierre COMBES

**11 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSEN, Nicole PELOUX, Roland PEYRON, Pascale ROCHAS, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT

Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :

Danielle TOUCHE à Sébastien BERNARD, Nicolas DARAGON à Didier-Claude BLANC, Michel ROLLAND à Philippe CAHN, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX à Vincent JACQUEMART, Robert GARCIN à Nicole PELOUX, Lionel TARDY à Pascale ROCHAS, Claude AURIAS à Agnès ROSSI, Marlène MOURIER à Frédéric ROUX, Éric RICHARD à Christelle RUYSSCHAERT

Délégué.es excusé.es

Laurent CHAREYRE, Corinne MOULIN, Gérard TENOUX, Yann TRACOL

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 14 heures.

Madame Agnès ROSSI est nommée secrétaire de séance.

Introduction – Mot d'accueil de la Présidente

La Présidente accueille les membres du Bureau et les remercie de leur présence. Elle s'exprime sur le décès de Christian BARTHEYE, une personne d'une délicatesse importante, qui représentait la sagesse. Elle n'oubliera jamais son accueil. Un hommage officiel lui sera rendu lors du prochain Comité syndical le 24 juin prochain. Marie-Laure GRAVELAT est en charge de recueillir des témoignages auprès de ceux qui l'ont connu. La Présidente demande une minute de silence en l'honneur de Christian BARTHEYE.

La Présidente indique que Marie-Laure GRAVELAT sera nommée sur le poste de Directrice adjointe du Parc à partir du 1^{er} juin et la félicite, ainsi que l'ensemble des membres du Bureau.

La Présidente donne ensuite lecture des procurations pour ce Bureau Syndical et la liste des excusés.

Le compte-rendu du Bureau syndical du 29 avril 2022 est validé à l'unanimité.

Démission de Robert GARCIN

La Présidente donne lecture d'une lettre adressée par Robert GARCIN :

Madame la Présidente du Parc naturel régional des Baronnies provençales, Chère Nicole,

Chers amis du Parc naturel régional des Baronnies provençales,

Chers collègues élus,

C'est avec une certaine nostalgie que je m'adresse à vous aujourd'hui, en vous joignant le courrier officiel envoyé par mes soins au maire de Laragne lui signifiant ma décision de démission d'élus municipal, ce qui entraîne en cascade mon retrait de toutes les fonctions qui y sont subordonnées tant au niveau de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch que du Parc et du Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents.

Cette décision aura été dure et difficile à prendre mais après un temps de longues et douloureuses réflexions, ma détermination est définitive : je ne pourrai plus consacrer tout le temps nécessaire à ces diverses et nombreuses responsabilités et les exigences qu'elles engendrent tant au niveau de l'espace-temps personnel que celui de l'engagement personnel aussi...

Je l'ai dit au maire : « en politique, l'engagement doit être total ou pas du tout ». C'est du moins ma conception et je ne peux envisager moralement d'exercer cet engagement à temps partiel.

Mes fonctions cesseront donc dès le 31 mai 2022, le temps d'avoir mis en place l'intérim de la présidence du Syndicat Mixte de Gestion Intercommunautaire du Buëch et de ses Affluents.

Je tiens particulièrement à vous dire combien j'ai été heureux de travailler avec vous, et combien je regrette chère Nicole, de cesser notre collaboration comme tu en avais manifesté l'intention à maintes reprises.

Je souhaite longue vie au Parc, et je sais ton engagement puissant et sans faille à la tête de ce dernier, je lui souhaite aussi d'acquiescer et d'accroître tous les soutiens dont il a tant besoin au niveau des Établissements Publics de Coopération Intercommunale, de la Région, des services de l'Etat, des associations concernées et de la population de ce vaste et beau territoire.

Je garde une entière confiance à l'équipe des élus dont je sais qu'ils sauront prendre la suite avec sagesse et efficacité en intégrant mes remplaçants (es) tant municipal que communautaire, ainsi qu'à l'équipe technique et administrative.

Quand les choses se seront un peu apaisées au moins de mon côté, j'aurai très grand plaisir à vous rencontrer de temps en temps, en attendant, conservons le contact !

Et c'est la raison pour laquelle je peux vous dire à bientôt.

Bien à toi chère Nicole,

Bien à vous,

Robert GARCIN.

Gestion de la ressource en eau et développement local en espace rural – Candidature CIFRE et ouverture de poste (délibération n°2022-07-01)

Montant des dépenses PnrBP	2022	2023	2024	2025
Fonctionnement	5 250 €	41 000 €	41 000 €	41 000 €
Investissement	0 €	0 €	0 €	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	190 500 €	114 300 €

Rapport :

La Présidente expose,

Lors de l'élaboration de la feuille de route du syndicat mixte de gestion du Parc 2022-2024, il a été partagé :

- Le caractère urgent et sensible d'une gestion partagée et équilibrée de la ressource en eau des Baronnies provençales accru par les effets du changement climatique sur le territoire ;
- Les grandes évolutions survenues depuis l'approbation de la charte concernant les compétences des collectivités dans le domaine de l'eau.

En déclinaison de la mission d'innovation et de laboratoire d'expérimentation que lui confie le code de l'environnement, le Parc s'engage avec Lionel Laslaz, vice-président du Conseil scientifique éthique et prospectif du parc et avec le soutien de certains partenaires le Parc dans une thèse « CIFRE ¹ » visant à explorer les modalités optimales et partagées de la ressource en eau dans les Baronnies provençales.

Ce projet de thèse CIFRE s'inscrit dans un « projet eau » plus global sur lequel le Parc s'engage à investir des moyens significatifs :

- Outre le co-financement de la thèse via un contrat à durée déterminée de 36 mois ;
- des stagiaires de master 2 sur les trois années de réalisation de la thèse sur des sujets utiles et complémentaires à celle-ci (notamment sur le volet plus quantitatif et hydrologique) ;
- le recrutement d'un.e chargé.e de mission « eau ».

La doctorante élabore actuellement son dossier de candidature qui sera déposé auprès de l'ANRT à la fin du mois de mai. Afin de procéder à son recrutement à partir du 1^{er} septembre 2022, il convient donc de créer le poste adéquat en contrat de projet sur une période de 36 mois pouvant aller jusqu'à un temps complet. Les modalités d'organisation et quotités réelles de travail seront définies dans le cadre de la convention de collaboration avec son laboratoire de rattachement. Ses modalités de présence seront évolutives en fonction de l'avancement de sa thèse. Ces modalités opérationnelles seront définies dans son contrat de travail à l'automne 2022.

Discussion

Philippe CAHN demande si cette délibération comporte bien deux entrées distinctes. Emilie RUIN confirme et précise que l'ouverture de poste « Chargé.e de mission Eau » à mi-temps n'avait pas abouti et que l'objectif sera de proposer un poste à temps plein avec un projet plus global comportant de l'ingénierie.

Jean-Jacques MONPEYSEN souhaiterait connaître la fiche de poste et ce qui sera confié à la personne recrutée. Emilie RUIN répond que l'agent encadrerait les futur.es stagiaires « Eau », ainsi que le tutorat technique de la doctorante CIFRE. Il/elle sera le référent et l'interlocuteur du Parc sur la thématique de l'Eau. Le dossier de subventionnement du poste est en cours de réalisation.

Philippe CAHN dit que les intercommunalités sont, tout comme le Parc, sollicitées sur cette thématique de l'Eau. Est-ce que le poste envisagé ne pourrait pas être partagé entre les structures ? Emilie RUIN indique que la Communauté de Communes en Drôme Provençale a déjà quelqu'un en poste.

¹ Conventions Industrielles de Formation par la REcherche

Frédéric ROUX prend la parole, le partage de l'eau pour le potable et l'agricole est un sujet de réflexion actuel et le Parc devra en être l'acteur et le témoin.

Philippe CAHN précise qu'au-delà de la notion de partage de l'eau, les économies de la ressource elle-même est importante et que la réflexion du Parc devra aussi être menée en ce sens.

Vincent JACQUEMART indique que suite au Comité Régional de la Biodiversité SUD qui a eu lieu le matin même, il a été désigné pour siéger à la Commission relative aux milieux naturels aquatiques de l'Agence de l'Eau. Ainsi, il pourra rendre compte des actions réalisées par le Parc sur la thématique. La Présidente le félicite.

Sébastien BERNARD souhaite des précisions sur l'orientation du poste de chargé.e de mission, si une partie de son temps sera orientée sur les zones humides, qu'en est-il du reste du temps de travail ? Les intercommunalités sont appelées à prélever une taxe (Taxe Gemapi - Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations) qui va engendrer des appels fiscaux conséquents. Si d'autres structures que les intercommunalités viennent à financer des postes qui interviennent sur un même sujet, il faudra pouvoir le justifier.

Emilie RUIN explique que la répartition du temps de travail est déjà définie, le Parc a besoin d'un technicien « Eau » qui puisse travailler avec les syndicats de rivière. Le Parc fait actuellement la somme des propositions qui peuvent être en lien avec la Charte.

Christophe CAMP dit que le Parc doit réfléchir sur du long terme, il demande le retroplanning lié à la thèse CIFRE. Emilie RUIN indique que la doctorante Marguerite OLLIVON arrivera en septembre 2022, et que sa thèse se fera sur 3 ans. Le projet de thèse est coconstruit avec l'Agence de l'Eau, les régions et les acteurs en lien avec la thématique, qui ont été rencontrés à plusieurs reprises, en partant des travaux de la feuille de route établie l'année passée. La thèse sera axée sur l'eau et le développement local, car la Chambre d'Agriculture de la Drôme souhaitait que le sujet ne soit pas trop sectorisé, pour ne pas exclure le sujet de l'eau lié au secteur agricole.

La Présidente prend la parole, elle a rencontré le Président du Conseil Départemental des Hautes-Alpes, qui a insisté sur le travail à mener sur la thématique de l'Eau. Le Parc doit avoir toute sa place sur ce sujet, car il en possède les compétences et l'ingénierie.

Délibération

- ◆ Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L.332-24 ;
- ◆ Vu la délibération n°2021-10-05 du 25 octobre 2021 relative à la création d'un poste de chargé.e de mission « eau » à temps non complet ;
- ◆ Considérant la charte et plus spécifiquement son orientation 1.3 visant à préserver et partager durablement la ressource en eau ;
- ◆ Considérant l'approbation de la feuille de route 2022-2024 du syndicat mixte du Parc naturel régional lors du débat d'orientations budgétaires 2022, le 28 janvier 2022 et plus particulièrement son axe 2 visant à « Préparer demain : faire du Parc un acteur clé de l'anticipation, de la prospective et de l'innovation autour des enjeux de changement climatique et changements globaux », qui prévoit de sécuriser la ressource en eau pour les usages de la population en définissant le juste positionnement du Parc sur cette thématique auprès de ses partenaires.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de créer un emploi non permanent de projet "Thèse CIFRE - eau", de catégorie A, à temps complet, pour une durée prévisionnelle de 36 mois à compter de la date d'embauche, pour mener à bien le projet identifié suivant : « gestion de la ressource en eau et le développement local en espace rural ».

Et ce à compter du 1^{er} septembre 2022.

Les modalités de mise en œuvre seront précisées dans la convention de collaboration avec le laboratoire EDYTEM.

- **Dit** que la rémunération sera au maximum afférente à l'indice brut terminal de la grille indiciaire des attachés territoriaux.
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **Charge** la Présidente d'assurer, le cas échéant, la publicité de vacance de cet emploi auprès du centre de gestion.
- **Autorise** la Présidente à pourvoir cet emploi et à signer tout acte relatif à cet objet.
- **Décide** de modifier le poste ouvert, par délibération n°2021-10-05 susvisée, à temps non complet en un poste à temps complet (le reste sans changement) sous réserve des cofinancements qui seront obtenus sur le poste ;
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Convention unique en santé et sécurité au travail – Centre de Gestion de la Drôme - Changement des modalités de conventionnement et de paiement (délibération n°2022-07-02)

Montant des dépenses PnrBP	2022
Fonctionnement	23 agents x 60€ = 1 380 €
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	1 380 €	0 €

Rapport :

La Présidente rappelle que le Parc a conventionné en 2017 avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Drôme pour bénéficier de son conseil et de son appui en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail. D'autre part, le Parc bénéficie des services de la médecine préventive du Centre de Gestion.

Afin de faciliter et d'améliorer les démarches administratives, le Centre de Gestion a décidé de mettre en place une convention unique concernant les missions suivantes :

- Médecine du travail : visite médicale périodique, visite médicale d'embauche, entretien infirmier, intervention en milieu de travail (...)
- Inspection en santé et sécurité au travail : contrôle des conditions d'application des règles définies en matière d'hygiène et de sécurité au travail, proposition de mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels,
- Psychologie du travail et des organisations : accompagnement à l'optimisation du fonctionnement des collectifs de travail,
- Coaching : aide au développement de nouvelles compétences, amélioration des pratiques managériales

La Présidente propose de signer cette convention unique pour une durée de 3 ans. La convention et son annexe tarifaire sont annexées à la présente délibération.

Délibération

- ◆ VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 23 ;
- ◆ VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 26-1 et 108-2,
- ◆ VU le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,
- ◆ VU le décret n°85-1054 du 30 septembre 1985 modifié relatif au reclassement des fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice de leurs fonctions,

- ◆ VU le décret n°86-442 du 14 mars 1986 relatif à l'organisation des comités médicaux et aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,
- ◆ VU la délibération du Bureau syndical n° 2017-10-11 du 9 novembre 2017 portant sur le conventionnement avec le Centre de Gestion sur les missions hygiène, sécurité et conditions de travail du personnel
- ◆ VU la délibération du Bureau syndical n°2021-10-04 du 25 octobre 2021 désignant une élue référente en matière de santé et sécurité au travail
- ◆ CONSIDERANT que l'autorité territoriale doit veiller à l'état de santé des agents territoriaux en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions,
- ◆ CONSIDERANT que chaque collectivité et chaque établissement public local doit disposer d'un service de médecine préventive et que ce service peut être établi auprès d'un service créé par le Centre Départemental de Gestion,
- ◆ CONSIDERANT que le Centre de Gestion de la Drôme a mis en place un tel service,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** d'adhérer à la convention unique de santé et sécurité au travail (CUSST) gérée par le Centre de Gestion de la Drôme à compter du 1^{er} juin 2022
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget
- **Autorise** la Présidente à signer la convention ainsi que tout acte relatif à cet objet.

Plan loup et activités d'élevage – expérimentation d'outils connectés pour la protection des équins face à la prédation (délibération n°2022-07-03)

Montant des dépenses PnrBP	2022	2023
Fonctionnement	2 750 €	1 000 €
Investissement	990 €	

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	61 406 €	57 458 €

Rapport :

La Présidente expose,

Dans le cadre d'une expérimentation pour des outils connectés au service des éleveurs équins en zone de prédation, le Parc a été sollicité pour porter le projet pour l'année 2022, 1^{ère} année d'un projet sur trois années a minima. Ce projet participe aux objectifs du plan loup et activités d'élevage en proposant une expérimentation d'outils pouvant à terme être développés pour les éleveurs équins et bovins sur le territoire et au-delà.

Le budget a été construit en lien avec les partenaires du projet qui seront liés par une convention de partenariat financière et technique. Cette convention définira le rôle de chef de file du Parc et les incidences budgétaires des partenaires. Un Comité de pilotage réunissant financeurs et principaux partenaires du projet est en cours de constitution.

Pour mener à bien cette opération, la Présidente propose de solliciter les partenaires financiers selon le budget prévisionnel et le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant (€ TTC)	RECETTES	Montant (€)
Parc naturel régional des Baronnies provençales			
Animation, suivi administratif et animation du COPIL – 15 jours	3 750 €	Fonds Etat – Plan Loup – DREAL 40.2%	24 682.8€
		Fonds Eperon (Privé)- 37.25%	22 875 €
Investissement pièges photos complémentaire Parc – 3 pièges	990 €	Parc naturel régional des Baronnies provençales – 6.43%	3 948 €
Partenaires du projet			
Suivi éleveurs : test matériel, relevé des données, suivi des comportements, participation aux analyses – Elevage du Rougias	3 396 €	Autofinancement Movin'smart – 8.49%	5 211€
Suivi des interactions loups équins par caméra thermique et pièges photos – IPRA – 47 jours	20 050 €		
Compilation données physiques, analyse des données, algorithme de traitement - Movin'Smart	22 000 €		
Frais de déplacement – Movin'Smart	3 360 €		
Frais généraux -Movin'Smart	1 200 €		
Investissement petit matériel pour expérimentation et adaptation matériel – Movin'Smart	6 660 €	Auto-financement IPRA fondation JML -6.53%	4 010 €
		Autofinancement éleveur – 1.11%	679.20
Total	61 406 €	Total	61 406 €

Ce budget correspond à une première phase d'un budget pluri-annuel en cours de définition.

Suite à la demande de la DREAL, et contrairement à la délibération prévue en mars, il est proposé que le Parc porte l'auto-financement pour l'acquisition de pièges photographiques pour un montant prévisionnel de 198€. D'autres financeurs seront sollicités, comme l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation, dans le cadre d'appel à idée pour poursuivre le projet au-delà de l'année 1.

Discussion

Philippe CAHN demande si le Parc a eu confirmation du financement de la Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement. Emilie RUIN indique qu'ils ne donneront leur accord qu'une fois la délibération votée.

Délibération

- ◆ Vu la délibération du Comité syndical n° 2019-02-02 en date du 20 février 2019 ayant pour objet le plan d'actions loup et activités d'élevage des Baronnies provençales
- ◆ Vu la délibération du bureau syndical n° 2022-04-05 du 21 mars 2022 validant l'engagement du Parc dans cette expérimentation dans certaines conditions
- ◆ Considérant la charte et plus spécifiquement son orientation I.2.2 visant à "favoriser des pratiques agricoles et pastorales concourant à la richesse des paysages et de la biodiversité"

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le budget et le plan de financement proposé pour la première phase de l'opération
- **Dit** qu'une convention de partenariat financière et technique sera signée entre les partenaires du projet, qui définira le rôle de chef de file du Parc et les incidences budgétaires des partenaires
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Opération « infusette-fontaines à eau » – Reconduction des conventions avec les Offices de Tourisme pour 3 ans (délibération n°2022-07-04)

Montant des dépenses PnrBP	2022	2023	2024
Fonctionnement TTC	Signalétique fontaines : 500 € Infusettes : 930€ Maintenance fontaines à eau : 4 605€	Gobelets : 420€ Infusettes : 930€ Maintenance fontaines à eau : 4 605€	Gobelets : 420€ Infusettes : 930€ Maintenance fontaines à eau : 4 605€
Investissement HT	Amortissement des fontaines (10 ans) : 815 €	Amortissement des fontaines (10 ans) : 815 €	Amortissement des fontaines (10 ans) : 815 €

Coût global prévisionnel sur 3 ans	Dépenses	Recettes
	20 550€	0 €

Rapport :

La Présidente expose,

Fin 2017, le Parc a fait l'acquisition de fontaines à eau chaudes qui ont été mises à disposition des Offices de Tourisimes / Bureaux d'accueil touristique « relais du Parc ». Le Parc dispose d'un contrat d'entretien annuel avec la société Aqua fontaine pour chacune des fontaines. Chaque bureau d'accueil touristique est responsable de la fontaine à eau chaude et à ce titre, s'engage à y assurer un léger entretien pour garantir sa propreté et à faire appel au Parc en cas de problème de fonctionnement.

Par conventions, d'une durée de 3 ans (2018-2020) puis reconduite pour une durée d'un an (2021-2022), le Parc s'est engagé à fournir chaque année, gratuitement, aux Offices de Tourisimes / Bureaux d'accueil touristique « relais du Parc », des sachets d'infusettes de thym, romarin, lavande, tilleul, mélisse, fenouil et verveine, et des gobelets en carton blancs 18/20 cl. L'Office de Tourisme répartit ces sachets et gobelets au sein de ses différents bureaux d'accueil touristique qui les mettent gratuitement à disposition du public toute l'année. Ils valorisent l'opération « Plantes et bien-être en Baronnies provençales » en incitant à la dégustation. L'Office de Tourisme gère ce stock fourni par le Parc et au besoin se réapprovisionne à sa charge en infusions.

Etablissement	Nombre de fontaines à eau chaude	Nombre d'infusettes	Nombre de gobelets
OT Baronnies en Drôme provençale : Buis les Baronnies, Montbrun les bains, Nyons et Séderon	4	3 500	3 500
OT Dieulefit Bourdeaux : Dieulefit	1	350	350
OT Pays de Grignan Enclave des Papes : Valréas	1	700	700
OT Montélimar Agglomération Tourisme : Montélimar	1	350	350
OT Sisteron-Buëch : Laragne, Orpierre, Rosans, Serres et Sisteron	5	2 800	2 800
OT Sources du Buëch : Veynes	1	350	350
OT Vaison Ventoux Tourisme : Vaison la Romaine	1	1 400	1 400

La Présidente propose de reconduire ces conventions à l'identique pour 3 ans.

Délibération

- ◆ Vu la délibération n°2019-03-03 du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales relative à l'achat et ventes d'infusettes des Baronnies provençales aux offices de tourisme « relais du Parc » et aux hébergeurs du Parc ;
- ◆ Vu la délibération n°2022-01-14 du syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales relative à la convention de partenariat avec le Dauphin – Buis les Baronnies ;
- ◆ Considérant la Charte du Parc et sa mesure II.2.1 « Promouvoir par l'éveil des sens, une destination nature qui a du sens »
- ◆ Considérant que les conventions liant le Parc aux Offices du tourisme concernant la mise à disposition gratuite de fontaines à eau chaude et d'un lot de gobelets et d'infusettes sont arrivées à échéance en mars 2022 ;
- ◆ Considérant l'intérêt des Offices du Tourisme à voir pérenniser ce partenariat ;

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de poursuivre l'opération infusettes sur le volet « fontaines à eau chaudes »
- **Décide** de reconduire pour trois ans les conventions auprès des Offices de tourisme – Relais du Parc dans les conditions présentées ci-dessus
- **Approuve** la convention annexée à la présente délibération
- **Autorise** la Présidente à signer les conventions ainsi que tout acte relatif à cet objet.

Pierre COMBES quitte l'assemblée à 15h et donne procuration à Jean-Jacques MONPEYSEN.

Outils de communication pour le Parc naturel régional des Baronnies provençales – Accord cadre multi attributaires de fournitures et services – Modification n°2 : augmentation du plafond maximal (délibération n°2022-07-05)

Montant des dépenses PnrBP	2022
Fonctionnement	10 000 € HT
Investissement	0 €

Coût global prévisionnel	Dépenses	Recettes
	10 000 € HT	8 000 € HT

Rapport :

La Présidente expose,

La communication est une façon de rendre l'action du Parc plus visible pour les acteurs du territoire. Elle contribue à la dimension de sensibilisation et valorisation auprès des publics qui fait partie intégrante de chaque action du Parc. La dynamique de projets depuis 2021 a connu un vif regain et les dépenses en communication s'en voient conséquemment augmentés.

Depuis 2020, le Parc utilise un accord cadre en procédure adaptée pour la réalisation de ses outils de communication dont il est proposé d'augmenter les plafonds. L'objet de cet accord-cadre à bon de commande et des marchés subséquents qui sont conclus sur son fondement, concerne les prestations suivantes :

LOT	Désignation	Forme du marché	Maximum
1	Conception graphique	Accord cadre à marchés subséquents	30 000 € HT
2	Impression, façonnage, conditionnement et routage d'outils de communication	Accord cadre à bons de commande	70 000 € HT
3	Signalétique et PLV	Accord cadre à bons de commande	40 000 € HT

La durée de ce marché est de 3 ans, il sera échu le 9 mars 2023.

Au vu de la consommation actuelle de cet accord cadre et de sa date d'échéance, il devient nécessaire de modifier les montants maximaux des lots 1 et 2 à la hausse. Cette augmentation est possible par la conclusion d'un avenant avec les titulaires de l'accord-cadre et implique nécessairement l'accord de l'ensemble des parties au contrat.

La Présidente propose donc de modifier les montants maximaux des lots 1 et 2 selon les montants suivants, qui sont compatibles avec le budget du syndicat mixte du Parc :

LOT	Désignation	Montant maximum révisé	% de l'avenant par rapport au montant initial
1	Conception graphique	33 000 € HT	10%
2	Impression, façonnage, conditionnement et routage d'outils de communication	77 000 € HT	10%

Le montant maximal du lot 3 est inchangé.

La Présidente précise qu'un nouveau marché devra être formalisé dès l'atteinte de ces maximums ou au plus tard à la date du 9 mars 2023.

Délibération

- ◆ Vu l'article R2194-7 du code de la commande publique du 1^{er} avril 2019
- ◆ Vu la délibération du Comité syndical n° 2020-03-15 en date du 5 mars 2020
- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n° 2021-01-03 en date du 20 janvier 2021 portant sur la modification n°1 du marché
- ◆ Considérant l'axe transversal de la feuille de route et notamment son axe n°3 visant à renforcer le rôle du syndicat mixte de gestion du Parc comme acteur de l'innovation, mobilisateur des énergies citoyennes

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Décide** de modifier par avenant l'accord-cadre multi attributaires de fournitures et services « Outils de communication pour le Parc naturel régional des Baronnies provençales » en augmentant les maximaux des lots n°1 et 2 conformément aux montants proposés ci-dessus par la Présidente
- **Dit** que cet avenant sera notifié à l'ensemble des titulaires du lot 1 « Conception graphique », à savoir :
 - Atelier PAM !
 - Julie Chatenay-Rivauday
 - Autrement dit Communication
 - Champ libre
 - La bonne adresse, Marlène Scharr
- **Dit** que cet avenant sera notifié au titulaire du lot 2 « Impression, façonnage, conditionnement et routage d'outils de communication », à savoir l'imprimerie Graphot
- **Autorise** la Présidente à signer ces modifications ainsi que tout acte relatif à cet objet.

En tant que Présidente de la commission « Valorisation des productions agricoles, agroalimentaires et circuits-courts », Caroline YAFFEE est venue présenter aux membres du Bureau les travaux qu'elle conduit.

En préalable à son intervention, elle salue le travail et le professionnalisme de Laura DANJAUME, chargée de projet Valorisation des productions. La première réunion de la commission a eu lieu en **mars 2021**, avec près d'une vingtaine de personnes autour de la table.

Plusieurs thèmes ont été abordés à cette occasion :

1. Le travail important déjà mené auprès des syndicats de producteurs, du côté drômois principalement. Les élus Hauts-Alpins ont exprimés le souhait que le travail soit également mené dans leur département. De plus, il est clairement apparu lors de cette réunion que le monde agricole dans le département des Hautes-Alpes était riche mais peu connecté, et qu'un **recensement des acteurs et des exploitants serait nécessaire**.
Emilie RUIN indique que la convention avec les Chambres d'Agricultures de la Drôme et des Hautes-Alpes, qui pourront prendre en charge ce recensement, est en cours de renouvellement avec le Parc. Une réunion technique est prévue le 16 juin afin de reparcourir le projet de convention avec les directeurs des Chambres d'Agriculture.
Caroline YAFFEE propose que le Parc réfléchisse à l'accompagnement des agriculteurs et arboriculteurs du Buëch, notamment la filière de la pomme.
2. Lors de cette première réunion de la commission, la question récurrente de **l'installation de nouveaux agriculteurs** sur le territoire a été abordée, même si le Parc n'a pas la compétence d'y répondre, il s'agit d'un constat répété.
3. **L'adaptation des cultures au changement climatique** est également un thème central qui a été discuté. Un groupe de travail sur le thème de l'Eau s'est tenu, dont Véronique CHAUVET pourra faire retour aux membres du Bureau.
4. Le travail sur les **circuits-courts et la Marque « Valeurs Parc »** se poursuit, en lien avec le Plan Alimentaire Territorial. La valorisation des produits non alimentaires a aussi été pointée, comme la transformation de la laine.

En raison de la crise sanitaire, la commission n'a pu reprendre qu'au mois de **mars 2022**. Cette fois-ci les participants étaient peu nombreux en présentiel, et davantage en visioconférence. Les agents techniques du Parc ont présenté à nouveau les grandes thématiques et leur travail. Un projet LEADER « Une autre Provence » a été présenté, comprenant 2 volets :

- **Accompagner la réalisation de projets collectifs et inter-filières de transformation des productions agricoles locales** : un premier axe sera porté par le Parc afin d'identifier des projets en émergence ou des besoins qui pourraient "faire projet" et d'animer une dynamique collective autour de ceux-ci. Un second axe d'accompagnement des projets plus matures sera mené par la communauté de communes des Baronnie en Drôme provençale et la Chambre d'agriculture de la Drôme. Le premier projet accompagné est un tiers lieu autour de l'alimentation porté par Christian Gielly sur la commune de Propiac.
- **Concevoir une « Fabrique à projets »** : le Parc propose d'animer des échanges entre les acteurs dispensant de l'ingénierie d'accompagnement à la conduite de projets afin de mettre en place avec eux et d'expérimenter une ou des méthodes d'accompagnement de projets innovants visant la création de valeurs à partir des ressources territoriales des Baronnie provençales.

Concernant la transformation des productions Caroline YAFFEE indique que la demande est forte pour des lieux à mutualiser. La commission a débuté une réflexion sur la manière dont le Parc pourrait accompagner cette demande de mutualisation, mais aussi une réflexion sur le coût des transports en circuits-courts. Serait-

il possible également de mutualiser les transports (exemple de l'approvisionnement des cantines) ? L'éloignement géographique est un réel problème de notre territoire. Emilie RUIN indique qu'au moment de l'élaboration de la Charte, des études avaient déjà été menées sur cette réflexion. Jean-Jacques MONPEYSSEN répond qu'un travail avait été réalisé par le Pays Une Autre Provence à l'époque, qui avait abouti à la création de marchés de producteurs. Marie-Laure GRAVELAT précise que dans sa période de préfiguration, le Parc avait élaboré un annuaire des producteurs. Un état des lieux sur les circuits d'approvisionnement et les centres de vente collective a également déjà été réalisé.

Au sein de la commission Patricia PICARD a pris la tête d'un groupe de travail sur l'**agritourisme**, orienté d'abord autour du monde viticole et du tourisme. Ce groupe de travail a été élargi, suite à la demande des personnes présentes, aux agriculteurs et aux produits de la ferme, notamment sur le département des Hautes-Alpes. Une réunion doit se tenir mardi 24 mai où sont invités l'Agence de développement territorial des Hautes-Alpes, la Chambre d'Agriculture, les Offices de tourisme ainsi que les différents acteurs ayant des fermes et qui font de l'accueil du public.

Emilie RUIN précise que cette réunion a notamment pour vocation de créer un projet LEADER orienté Agritourisme sur le Groupement d'Action Local du Sisteronais-Buëch. Ce sujet est également traité pour le département de la Drôme mais ne sera pas déposé sur un financement LEADER. L'objectif est d'arriver avant la fin de l'été à dessiner le périmètre d'un projet Agritourisme pertinent, et d'œuvrer avec les acteurs qui travaillent déjà sur le sujet.

Caroline YAFFEE indique que la réunion du mardi 24 mai va déterminer s'il est pertinent ou non pour le Parc de déposer un dossier, en parallèle des actions déjà menées par les autres structures. Elle souligne aussi la charge de travail de Laura DANJAUME est déjà très conséquente, il en est de même pour les autres agents liés à cette thématique.

Caroline YAFFEE ajoute qu'un travail sera à mener à l'automne pour réfléchir aux **adaptations possibles au changement climatique, à la sécheresse**. Des formations en permaculture, en agroforesterie pourraient être proposées pour s'orienter vers d'autres méthodes de travail. Les commissions doivent pouvoir s'appuyer sur des professionnels, leurs approches sont pertinentes et concrètes car ils sont sur le terrain.

Elle précise que la **création de groupes de travail** permettrait d'inviter des professionnels et ainsi avoir la réalité du terrain pour la mise en œuvre de projets, mais aussi pour se concentrer sur des sujets précis.

Emilie RUIN rappelle le cadre du règlement intérieur du Syndicat mixte du Parc pour les commissions. Il est prévu trois réunions par an, dont une ouverte aux partenaires. Les commissions sont prioritairement ouvertes aux élus du Parc, qui invitent les partenaires en fonction des ordres du jour.

La Présidente rappelle qu'il est très important que le binôme d'élus du Parc, Vice-Président.e et Président.e de commission fonctionne. Les échanges et les partages doivent être réguliers, pour permettre au Parc d'avancer et ainsi asseoir sa gouvernance.

Agnès ROSSI, conseillère régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur, prend la parole. Elle participe aux commissions d'orientation agricole. Elle propose de communiquer à Caroline YAFFEE les contacts professionnels des syndicats des Hautes-Alpes. Elle souligne aussi que la filière des Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales est très importante dans le département.

Caroline YAFFEE intervient ensuite sur la **préservation des terres agricoles**. La collectivité pourrait se porter acquéreur des terres agricoles, qui permettrait ensuite d'installer de nouveaux agriculteurs. Les communautés de communes pourraient avoir ce rôle, au même titre qu'elles achètent des terres pour réaliser des zones commerciales. La Présidente indique que même des villes sont en capacité de préempter des terres si cela leur paraît opportun.

Philippe CAHN indique que de nombreuses terres utilisables sont en friche sur notre territoire. Cela mériterait d'être identifié et recensé.

Caroline YAFFEE demande, vis-à-vis du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires, qu'en est-il des **centrales photovoltaïques qui utilisent des terres agricoles** ? Didier-Claude BLANC indique que les centrales photovoltaïques au sol ne sont plus autorisées. Christelle RUYSSCHAERT dit que ce sujet sera abordé lors de la prochaine réunion de la commission « Energie ». La loi Climat et Résilience, dans le décret, considère que les fermes photovoltaïques au sol ne sont pas considérées comme des terres consommatrices d'espaces naturels et forestiers. Par ailleurs, peu de collectivités se sont posée récemment la question du photovoltaïque dans leurs projets d'urbanisme.

Sébastien BERNARD et Pascale ROCHAS quittent l'assemblée à 16h.

Emilie RUIN explique que le Parc est régulièrement sollicité pour des avis consultatifs. Un cadre référentiel approuvé par les élus serait opportun.

Emilie RUIN suggère que le présent compte-rendu permette de redessiner les principaux axes qui ont été débattus et pourrait être restitué en commission. Il serait également intéressant d'avoir un temps d'échange entre les commissions au sujet du foncier agricole et les énergies renouvelables.

La Présidente suggère que d'autres commissions puissent assister à une des réunions de la commission « Valorisation des productions » pour s'en inspirer et ainsi les aider à entamer leur travail. Pour Emilie RUIN, la déclinaison en groupes de travail est aussi intéressante car en permettant l'intervention des partenaires et des sociaux-professionnels, cela permet de mieux mobiliser les élus.

Jean-Jacques MONPEYSEN quitte l'assemblée à 16h15

Remerciements

La Présidente adresse ses remerciements à Caroline YAFFEE pour cette restitution et ces échanges. Elle remercie également les élus présents dans la salle et en visioconférence, ainsi que les collaborateurs du Parc.

L'ordre du jour et les discussions étant épuisés, la Présidente lève la séance à 16h30